La Caisse Desjardins de Ferme-Neuve est heureuse de participer à la réalisation de ce feuilleton

FEUILLETON

Décembre 2020

Municipalité de Ferme-Neuve

Vœux du conseil municipal

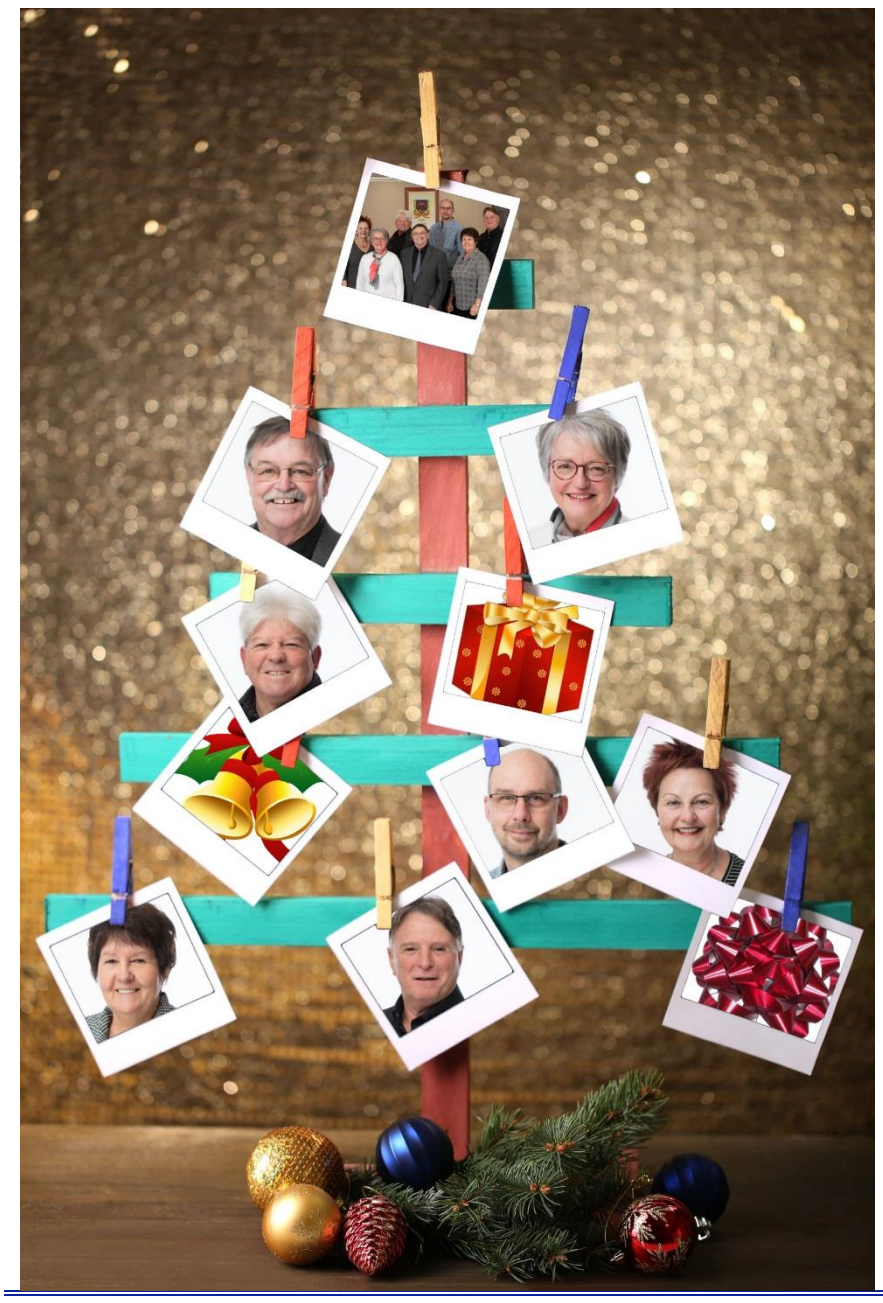

2020 sera bientôt du passé, et tant mieux diront certains. Année 2020 marquée par cette pandémie, qui ne cesse d'imprimer des souvenirs qui marqueront notre mémoire à tout jamais.

Malgré cette période moche qui ne semble pas vouloir nous quitter, les périodes de Noël et du Nouvel An sont là, et comme à chaque année, pour chacun de nous c'est historiquement une période de réjouissances, de réunions d'amis et surtout de belles réunions familiales.

Malheureusement la fin de 2020, et l'arrivée de 2021, seront bien différentes, car ce que nous vivons actuellement relève presque de la science-fiction, relève d'un conte horrible, que personne d'entre nous n'aurions pu imaginer.

Permettez-moi de ne pas insister, sur les contraintes imposées par la présence sournoise de ce virus, mais en tant que maire je me dois de vous rappeler de suivre religieusement les contraintes imposées par la Santé publique. Suivre les contraintes, souhaitons-nous-le, sera la clé pour revenir à une normalité en 2021.

Alors l'ensemble du conseil municipal de Ferme-Neuve se joint à moi, pour vous souhaiter malgré tout, une période des fêtes paisibles et enrichissantes malgré la discipline qu'on nous dicte, et qu'il faut absolument suivre. Joyeux Noël et que l'année 2021 soit celle qui nous ramènera à nos réalités sociales et communautaires.

Un joyeux Noël plus particulier à nos ainés, et à nos personnes qui vivent en résidence. Bon courage et souhaitons que 2021 sera plus humain pour nous tous.

Pauline Lauzon
Diane Sirard
Mario Lachaine
Hélène Lévesque
Michel Venne
Yvon Forget

Gilbert Pilote

Nouveau-
Récupération des masques jetables

Avec la pandémie qui se prolonge et l'intensité de la deuxième vague, la municipalité de Ferme-Neuve a installé deux boîtes afin de recycler les masques jetables. Une boîte est à votre disposition à l'entrée du bureau municipal et une seconde à l'entrée du Centre sportif Ben-Leduc.

Les masques seront recyclés par la compagnie Terracycle, qui sépare les différents matériaux qui composent les masques afin de recycler indépendamment chacune des composantes. Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur leur site internet au https://zerowasteboxes.terracycle.ca/pages/how-the-zero-waste-box-system-works.

Chaque année, votre conseil municipal se fixe des objectifs à atteindre, et établie une liste de travaux à réaliser. Voici la liste détaillée, de nos réalisations en 2020, et les coûts approximatifs rattachés à chacun de ses projets :

Réalisations 2020

	Investissement
Voirie	3 287 992 $
Hygiène du milieu	36 079 $
Loisirs	95 558 $
Urbanisme	15 000 $
Incendie	41 752 $
Total	**3 476 380 $**

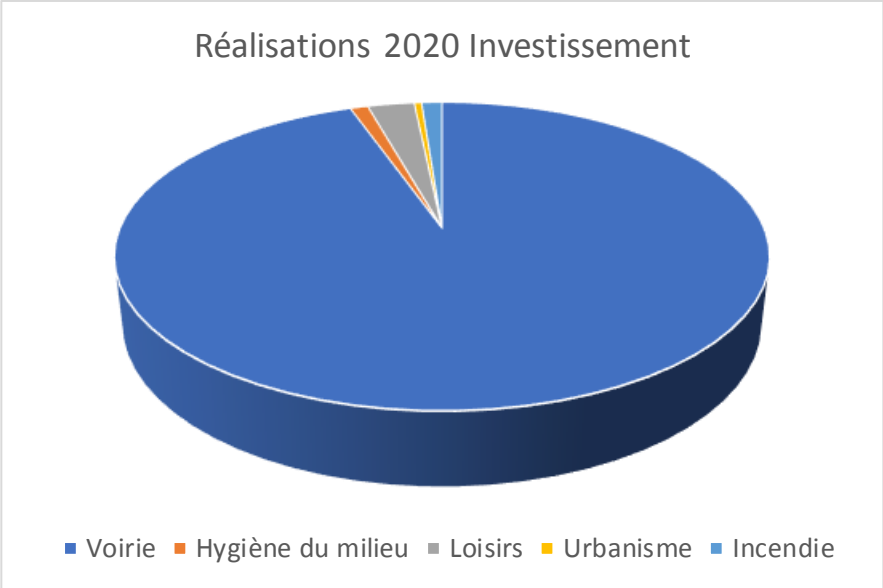

D'où proviennent les sommes d'argent pour réaliser ces projets :

1. Budget courant de la municipalité
2. Différents ministères (MTQ, MAMH, TECQ, FIMEAU, PAVL-CE, PRIMADA, MRC d'Antoine-Labelle)
3. Règlements d'emprunts

En 2021 d'autres projets seront réalisés peut-être moins apparents, car des sommes importantes seront dépensées à nos infrastructures municipales, particulièrement à notre usine de filtration des eaux, et à notre usine d'épuration. Des détails des projets et des coûts pourront vous être communiqués au cours de l'année 2021, au moment de leurs réalisations.

L'objectif de votre conseil, est toujours de maintenir nos infrastructures municipales à la hauteur, en demeurant réalistes avec nos budgets et de toujours être à l'affût des subventions de nos gouvernements supérieurs.

Nouvelle taxe foncière

Projet Brancher Antoine-Labelle

Une taxe foncière sera mise en vigueur sur votre compte de taxes municipales 2021 dans le cadre du projet brancher Antoine-Labelle (BAL). Ce projet collectif est financé par les gouvernements fédéral et provincial et par l'implication du milieu à l'aide d'une taxe foncière applicable à tous les immeubles desservis (103,00$) et les terrains vacants construisibles (30,00/) devant lesquels passera la fibre optique. Cette taxe permettra de rembourser collectivement le règlement d'emprunt de plus de 24 millions $. Rappelons que ce projet a été initié à la suite d'une grande période de consultations et de sondages auprès de la population qui réclamait un projet de la sorte.

La mise en vigueur de la perception a été déterminée selon l'échéancier estimé lors du dépôt du projet. Ainsi, cette taxe s'applique maintenant pour les contribuables des municipalités concernées par la début du déploiement de la phase 2 du projet, et ce uniquement pour les citoyens chez qui les services de télécommunication seront offerts.

En plus d'être annonciateur de l'éventuelle disponibilité d'Internet haute vitesse, la perception de cette taxation permet également d'assumer les importantes dépenses engagées par l'ensemble des travaux qui précèdent le branchement, telles que la conception du réseau, le déploiement de la fibre, l'installation des fils de services, la fusion des câbles et les tests réseau. Ces étapes sont essentielles à la livraison du service et peuvent s'échelonner sur plusieurs mois.

Ce projet permettra d'offrir, par l'entremise de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL), un service Internet haute vitesse aussi performant que ceux offerts dans les centres urbains, et ce, à prix comparable, ce qui représente pour plusieurs des économies d'échelle intéressantes. En effet, selon un sondage Léger réalisé en 2016 dans le cadre du projet, les résidents à l'extérieurs de Mont-Laurier paient en moyenne 67$ par mois pour une connexion Internet haute vitesse ce qui totalise une dépense annuelle de 804$. Pour une connexion comparable en termes de vitesse et de données, la CTAL offre un forfait à 38$ par mois. Incluant la taxe foncière annuelle de 103$, un abonné de la CTAL pourrait avoir un accès Internet haute vitesse pour 559$ annuellement. Ainsi, une économie annuelle de 245$ pourrait être réalisée.

Le projet est possible grâce à des subventions importantes des gouvernements du Québec et du Canada de l'ordre de 26 millions$, en plus des contribution municipales de l'ordre de 24 millions $. La présence d'un réseau de fibres optiques deviendra un service ayant pour objectif d'offrir un accès Internet haute vitesse de qualité à plus de 16 400 logements et commerces sur l'ensemble des 17 municipalités de la MRCAL.

Pour de plus amples renseignements sur le projet de construction du réseau de fibre optique Brancher Antoine-Labelle, consultez le site Web www.brancherantoinelabelle.com. Vous pouvez également obtenir des informations à info@brancherantoinelabelle.com ou par téléphone au 819 623-3485. Pour toutes questions concernant les abonnements et les services de la CTAL consultez le www.ctal.com ou contactez la coopération à info@ctal.ca ou par téléphone au 819 623-2825

Concours de sculpture de neige

4 janvier au 8 mars

Sortez vos tuques et vos mitaines et allez jouer dans la neige!

Dû à la COVID-19, le carnaval d'hiver n'aura pas lieu, mais la municipalité de Ferme-Neuve vous lance un défi enneigé!

En lien avec la campagne provinciale du « Défi Château de Neige », la municipalité vous invite à relever en famille un défi Sculpture de neige! Consultez la page web de la municipalité pour connaître tous les détails!

Parc régional Montagne du Diable

Toute l'équipe vous souhaite un merveilleux Temps des fêtes

Bonne retraite Christian

Christian Parent, directeur général du Parc régional Montagne du Diable a été un leader depuis 10 ans au sein du PRMD. Ce 31 décembre, il prendra une retraite bien méritée. La création du parc régional avec ses 3 pôles (le pôle des Bâtisseurs, le pôle du Sommet et le pôle du Windigo) fait partie des points forts de sa carrière. Grâce à lui, grâce à son dynamisme et à son leadership, c'est toute une région qui rayonne à travers le Québec et au-delà. Passionné de plein air, il va enfin pouvoir se consacrer à ses sports préférés sur le terrain de jeu le plus vaste des Hautes-Laurentides.
Bonne retraite, Christian et mille mercis pour tout!

Bouger en famille

Toutes les activités, les droits d'accès obligatoires, la location d'équipements (raquettes, skis, etc.) sont **gratuits pour les 18 ans et moins** ! Au Parc, on veut inciter les jeunes à bouger en pleine nature! L'hiver arrive à grands pas, c'est l'occasion d'une sortie en raquette ou en ski de fond en famille. Prendre l'air est le meilleur moyen de passer à travers cette période un peu difficile.

Une saison d'hiver positive

En ces temps parfois incertains, le PRMD peut affirmer qu'il est à l'aube d'une saison d'hiver qui pourrait atteindre des records de fréquentation. Les réservations (en ligne notamment) augmentent chaque jour et la demande est de plus en plus forte. Une excellente nouvelle qui présage des résultats positifs pour l'économie de notre région. Des retombées économiques qui font donc du bien.

Bienvenue Suzanne

Vous la rencontrerez lors de votre visite au Parc, Suzanne Parisé est la nouvelle directrice du PRMD. Son professionnalisme et ses compétences dans plusieurs domaines liés au tourisme font de Suzanne la personne toute désignée pour poursuivre la mission du PRMD. C'est toute une région qui peut se réjouir que son joyau naturel soit confié à une femme extraordinaire. Avant son entrée en fonction le 23 novembre dernier, Suzanne Parisé était la directrice du Centre d'Action bénévole (CAB) Léonie-Bélanger. Son style de management sera, sans aucun doute, teinté de dynamisme et de bienveillance.
Bienvenue Suzanne!

parcmontagnedudiable.com 1-877-587-3882

Feuilleton

Prochaines éditions

Janvier 2021
Date de tombée : 8 janvier 2021
Distribution : 20 janvier 2021

Février 2021
Date de tombée : 5 février 2021
Distribution : 17 février 2021

Le projet de loi 56 adopté à l'unanimité

Une avancée majeure pour les personnes proches aidantes

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale souligne le travail de collaboration des député.es de tous les partis politiques à l'Assemblée nationale qui a permis l'adoption unanime, le mercredi 28 octobre dernier, du projet de loi 56 – Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives.

Ce projet de loi définit d'emblée la personne proche aidante, ce qui est essentiel pour que ces personnes se reconnaissent dans ce rôle, ce que plusieurs ne font pas, et afin que les institutions les soutiennent et leurs offrent les services nécessaires. C'est en soi la pierre d'assisse du projet de loi, dont voici le libellé :

2. Pour l'application de la présente loi, « personne proche aidante » désigne toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature, physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou autre. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou a long terme, et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et révocable, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée, le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales.

Plusieurs des recommandations déposées par l'Afeas ont permis de modifier le projet de loi 56 afin de mieux refléter la réalité des personnes proches aidantes. Outre nos recommandations pour mieux définir celles-ci, deux autres demandes nous tenaient particulièrement à cœur. Dans un premier temps, le Comité des partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes et le comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance seront constitués, à parts égales, de femmes et d'hommes. Dans un deuxième temps, le projet de loi 56 prévoit, au sein du Comité et de l'Observatoire, une augmentation du nombre de membres provenant d'organismes non gouvernementaux concernés par le soutien aux personnes proches aidantes et de personnes proches aidantes elles-mêmes. Pour l'Afeas, cette présence accrue des personnes qui assument ce rôle comme celle des organismes qui leur offrent des services et défendent leurs droits, devrait permettre que la politique et son plan d'action soient mieux ancrés dans la réalité vécue par les personnes proches aidantes.

Finalement, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais, doit déposer la Politique nationale pour les personnes proches aidantes d'ici six mois et le plan d'action qui en découle, six mois plus tard. Dans un an, nous saurons donc comment s'orientent le ministère et tous les acteurs gouvernementaux impliqués directement dans ce dossier.

L'Afeas avait des billets à vendre, au coût de 20.$ Nous sommes heureuses de vous annoncer le nom de 2 gagnant.e.s
1er prix de 10 000.$ remporté par Mme Michelle Gourgues et un crédit voyage de 1000.$ gagné par M. Richard Clavel. Félicitations !

" Un très JOYEUX TEMPS DES FÊTES" à chacune et chacun d'entre vous !

Par: Diane Doré, administratrice

Joyeux temps des fêtes à tous de la part du conseil du Club du Bel Âge

Marcel Deslauriers, président
Cécile Matte, secrétaire
Loucie Roy, trésorière
Laura Venne, conseillère
Ainsi que plusieurs bénévoles

Information importante Centre Communautaire

Notez que les dons doivent être apportés au 81, 12e rue, au Meubles en Vrac, plutôt que sur la 13e rue.

Les dons laissés au centre communautaire ne seront pas ramassés.

Toute l'équipe du Centre Communautaire vous souhaite de Joyeuses Fêtes.

BIBLIOTHÈQUE
HORAIRE DES FÊTES

Ouverte

21 et 22 décembre et du 28 et 29 décembre

De 13h à 18h

Fermée

23 au 27 décembre et du 30 décembre au 5 janvier 2021

Tél. : 819-587-3902 Fax : 819-587-3475
Site Web : www.clubmotoneigenorddelalievre.com.
Courriel : motoneigedelalievre@tlb.sympatico.ca

Restez dans les sentiers
Propreté aux abords des sentiers
Respectez les limites de vitesse

La saison de motoneige débutera bientôt si ce n'est déjà fait. Les sentiers sont prêts dans le sens que les travaux d'amélioration et d'entretien sont complétés, la signalisation est vérifiée et installée selon les exigences et le balisage est terminé à l'exception du Lac des Journalistes.

Les sentiers traversent beaucoup de terrains privés, pour se faire nous obtenons des droits de passage. **SVP motoneigistes, évitons de les perdre, respectons les propriétaires fonciers et remercions les. Sans eux, nous ne pourrions circuler à bien des endroits.**

Covid-19

Plusieurs se questionnent s'il y aura une saison de motoneige à cause de la Covid-19. Selon la FCMQ, les pourvoyeurs, les clubs, oui il y aura une saison de motoneige. Tous se préparent car nous prévoyons beaucoup d'achalandage dans nos sentiers et dans les commerces. Les sports d'été ont été très populaires, nous croyons que les sports d'hiver en seront autant.

Nouveaux sentiers

Les motoneigistes qui circuleront dans nos sentiers cet hiver remarqueront qu'il y a deux (2) nouveaux trajets. Le premier concerne la TQ13 sur une distance de 3 kilomètres à partir du Chemin Lac Major jusqu'au Chemin des 3 Lacs, direction Lac Gravel. Ceci en raison de travaux forestiers hivernal, un sentier de contournement a été exécuté.

Le deuxième concerne le sentier Régional 322, direction Chute St-Philippe. Ce nouveau sentier permanent traverse le Rang 5 Wurtèle. Ce qui nous évite de circuler le long du Rang 5 Wurtèle et du Rang 4 Moreau. Le Rang 5 Wurtèle est la jonction entre notre club et celui des Aiglons de Chute St-Philippe. Nous remercions les propriétaires fonciers pour leur droit de passage.

Opérateurs de surfaceuses

Nous sommes à la recherche d'opérateurs de surfaceuses, ceux-ci sont rémunérés à un taux horaire. Le travail se fait majoritairement en fin d'après-midi, en soirée et durant la nuit. Avoir des expériences de conduite de machinerie et mécaniques serait un atout.

Bonne saison motoneige et merci à tous ceux et celles qui ont acheté leur droit d'accès de notre club.

Pas de « party » de Noël

Le conseil dit merci à son personnel

Cette année, il n'y aura pas de rassemblement à Noël, les traditionnels « party de bureau » n'auront pas lieu et les réunions entre collègue ne seront pas permises. Ce Noël les employeurs ont dû faire preuve d'ingéniosité pour remercier leurs employés tout en évitant les rapprochements!

Le conseil municipal de Ferme-Neuve en plus de dire un merci bien mérité à son personnel, en profite pour appuyer les commerçants de municipalité de Ferme-Neuve. Chaque employé c'est vu remettre deux certificats cadeaux à dépenser chez les commerçants de Ferme-Neuve.

Ce ne sera que partie remise pour célébrer entre amis!

Arrêt des activités au Centre Ben-Leduc

Afin d'être cohérent avec les consignes de la santé publique et pour appuyer les associations de sports mineurs, le Centre sportif Ben-Leduc fermera ses portes et réduira ses activités au minimum pour la période des fêtes. Les activités libres et organisées prévues du 17 décembre 2020 au 3 janvier 2021 seront donc annulées. Aucune location de glace, ou de salle ne sera acceptée.

Par contre, dès que la température le permettra, les glaces extérieures seront ouvertes et disponibles pour les citoyens. La patinoire extérieure du Centre Ben-Leduc, considérée comme un lieu extérieur fermé, pourra accueillir jusqu'à 18 participants. L'anneau de glace est un lieu extérieur ouvert, la seule limite de participant sera dans le chalet des patineurs. La distanciation physique et le port du couvre visage reste des moyens efficaces de se protéger contre la COVID-19, dans ces lieux.

Le personnel et le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve, vous remercie de votre patience et de votre collaboration en cette période incertaine.

Le Dépanneur
DÉPANNEUR 4 SAISONS
Anne-Marie Brunet, Prop.
416, 12e Avenue, Ferme-Neuve
Tél. (819) 587-3158 Tc. (819-587-4752

Nous serons ouverts :

- Le 24 décembre 2020 de 6h30 à 23h
- Le 25 décembre 2020 de 9h à 18h
- Le 31 décembre 2020 de 6h30 à 23h
- Le 1er janvier 2021 de 9h à 18h

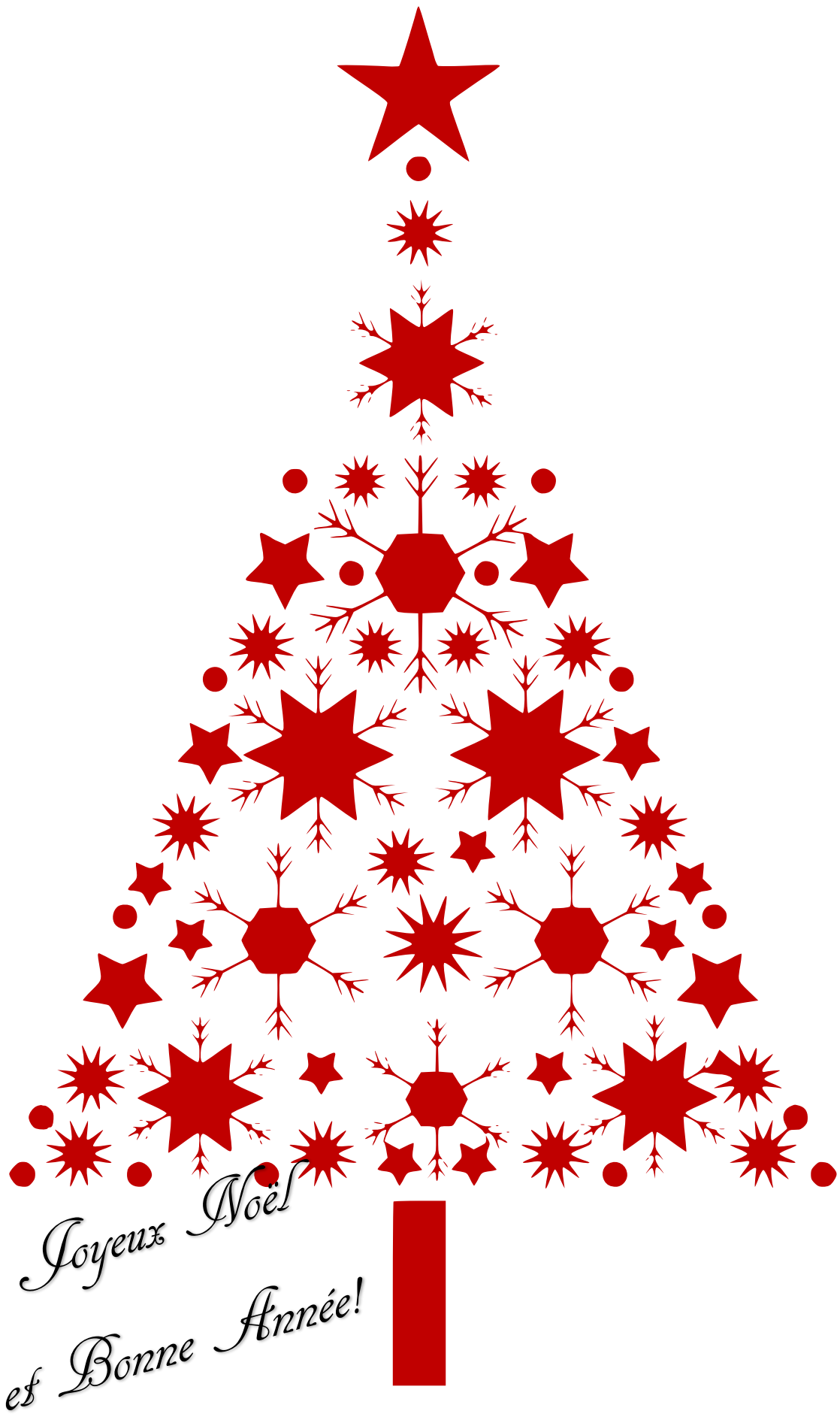

Coloriage et 7 différences

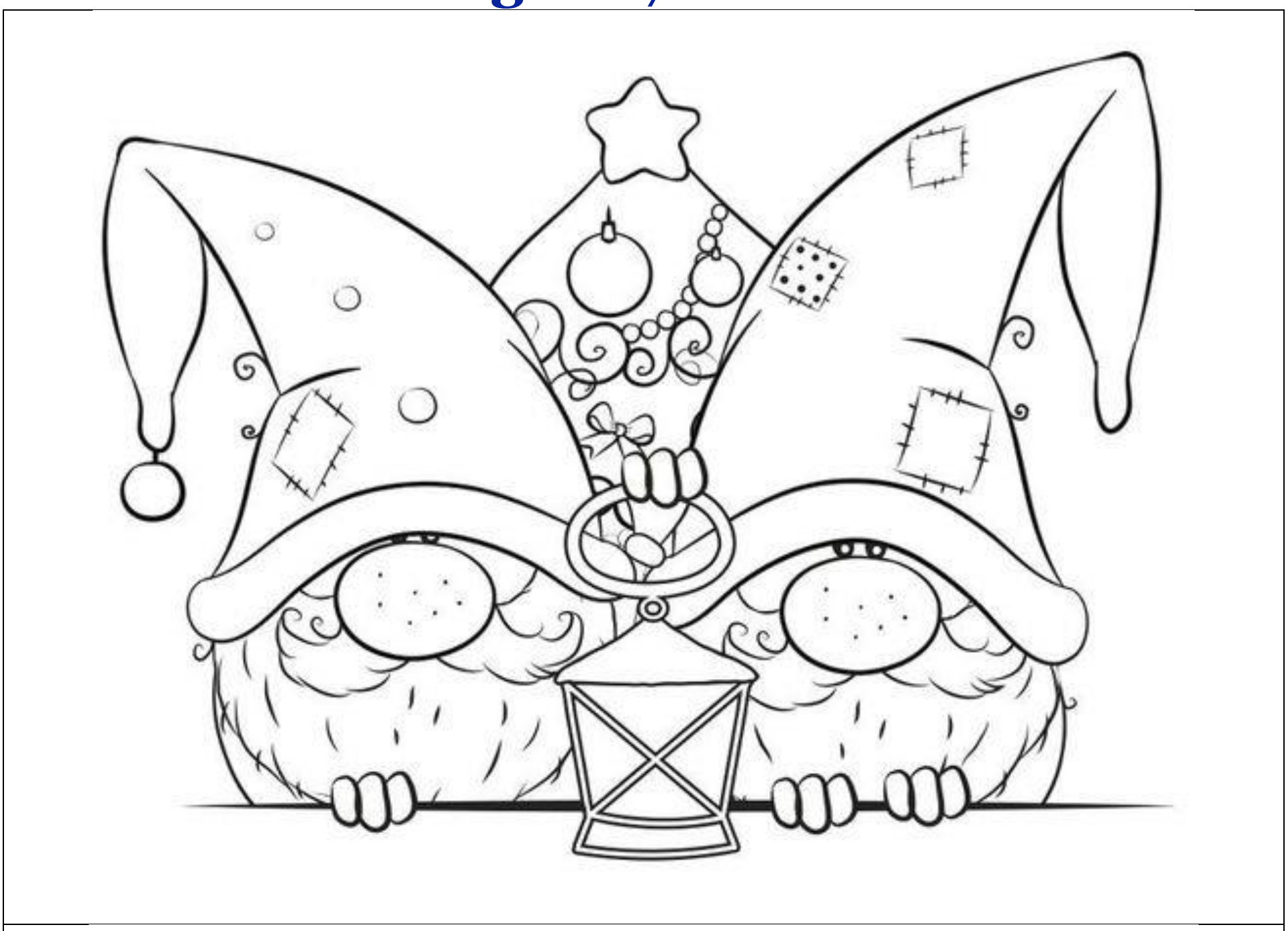

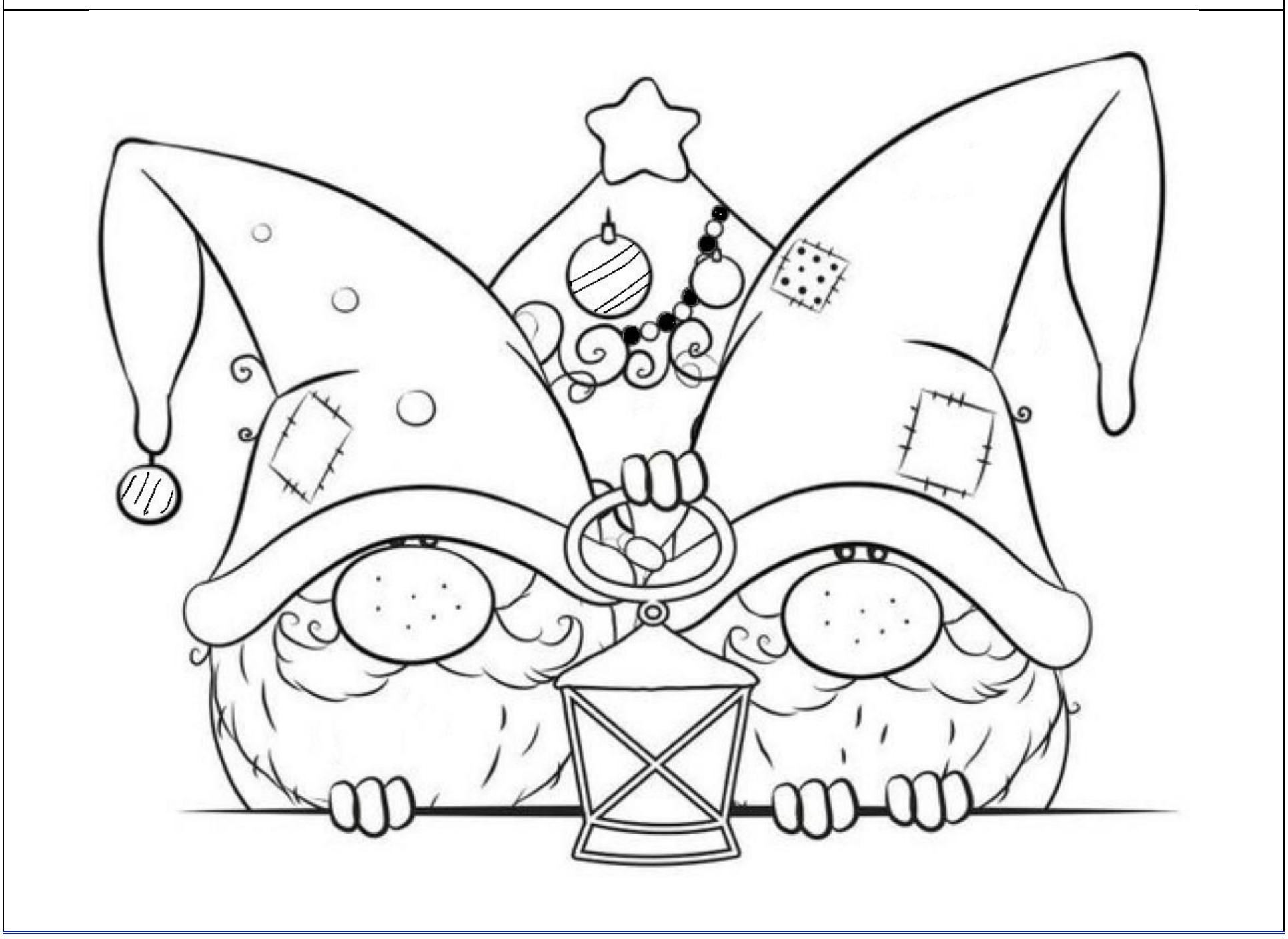

Sudoku Débutant

		8			1			
	5						1	
9			5		2		7	
				3				
			1		5	9		
						2	3	6
			8			7		
2	7	5			6			1
	3						5	

Sudoku intermédiaire

9	2	6			7		8	
5			6	8	9	2	3	
1					5	9	6	
7	5		8		2	6		
		9	7			8		2
3	8		1					
		4		3		5	7	6
	7	3		6				4
	1	5		7				

Quel renne n'a pas de bonnes manières?

Rude-Olphe

Pourquoi les lutins vont à l'école?

Pour apprendre l' « elfe »phabet

-Toc toc toc
- Qui est là?
- C'est Guy
- Guy qui?
- Guy Rlande

Qu'est-ce qui tombe du Pôle Nord et ne se fait jamais Mal?

La neige

Comment nomme-t-on un chat tombé dans un pot de peinture le jour de Noël?

Un chat peint de Noël
(un sapin de Noël)

Mon premier est une voyelle.
Mon deuxième est une couleur.
Je suis une saison.
Qui suis-je?

i-vert (Hiver)

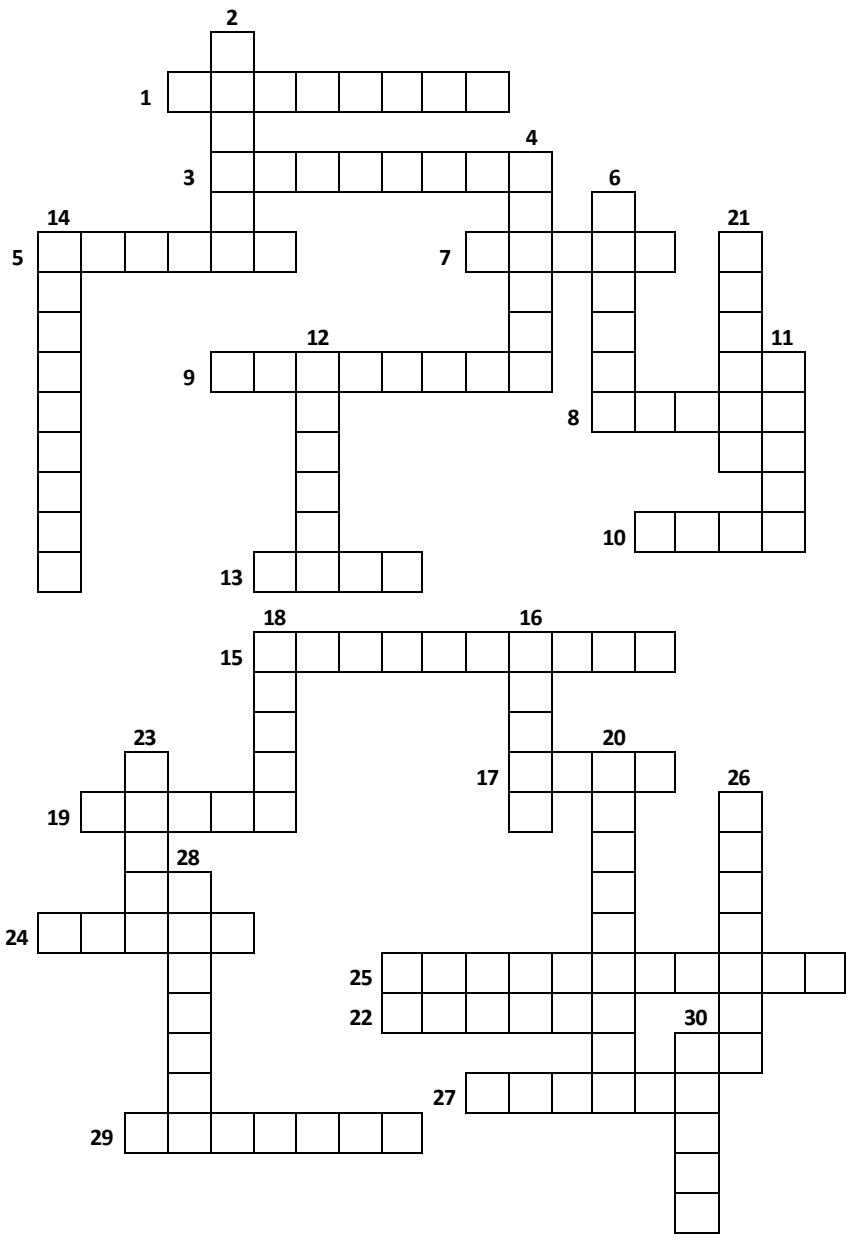

Mot croisée de Noël!

1. Moyen de transport du père Noël.
2. On la retrouve sous l'arbre de Noël.
3. Le père Noël doit y passer pour distribuer les cadeaux
4. On peut la voir dans le ciel.
5. Ils tirent le traîneau du père Noël.
6. Ils aident le père Noël à fabriquer les cadeaux.
7. Il accompagnait l'âne dans l'étable où est né Jésus.
8. On parle de lui dans une chanson de Noël.
9. Dernier mois de l'année.
10. Noël en est une.
11. On célèbrera bientôt la nouvelle _ _ _ _ _ _ _.
12. Tu as certainement bien hâte de le déballer.
13. Les étoiles ne brillent qu'à ce moment-là!
14. On fête celui du nouvel an, le 31 décembre.
15. Dans celui de l'Avent, il y a des chocolats!
16. Sur les cadeaux, il y en a!
17. Il porte des ailes mais ce n'est pas un oiseau.
18. On en écrit au moins une au nouvel an.
19. Plat principal de Noël.
20. Elle décore le sapin, la maison, les rues…
21. On l'allume quand il n'y a plus d'électricité.
22. C'est léger, froid et blanc.
23. Lorsqu'il recouvre une toile d'araignée en hiver, c'est superbe.
24. On peut le faire avec du ruban.
25. Elles sont sur le sapin.
26. On les mange chauds ou glacés.
27. Tu le reçois à Noël.
28. Décoration que l'on met à l'extérieur ou l'intérieur.
29. Le 24 décembre est celle de Noël.
30. Elle est sucrée et on la mange à Noël.